



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi douze avril deux milles vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.



Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Léa Mollier, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représenté par Cédric MILANI)
Absent excusé et non représenté :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Début de la réunion : 20h30

Modification ordre du jour : Délibération travaux Route de Saint Jean

Approbation du Compte rendu du 8 mars 2022.

Décisions prise par le maire :

- Congé Céline Cazals le 13/04/2022
- Congé Paul Rivoire le 27/04/2022 et 29/04/2022
- Fin de Stage de Léa CHABRAND le 8/04/2022
- Signature Devis Isageo pour la découpe de la vente Martin.
- La délibération concernant la parcelle du département en face de chez Bellemin a été envoyé chez notre notaire.
- La convention Archi Nature a été signé, l'œuvre choisit est « le repos de l'arbre, terreau de vie »
- Vente du Bruleur.
- Les indemnités des élus sont présentées ce soir à l'ensemble du conseil pour donner suite à l'obligation de les rendre publics.

- Délibération Panneau d'Affichage Lumineux :

Monsieur le Maire présente le panneau d'affichage lumineux **en bon état de fonctionnement donné gracieusement par la commune de Val de Virieu, (qui le change par un panneau de nouvelle génération)**

Mr le Maire présente les devis de l'entreprise CHARVET comme suit :

-Le devis d'installation (en Investissement) d'un montant de 1700 € HT 2040 € TTC

-Le devis d'utilisation (en Fonctionnement) d'un montant de 1524 € HT

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'accepter l'offre gracieuse de la commune de Val de Virieu et les devis « bon pour accord » de l'entreprise CHARVET d'un montant de 1524€ HT en fonctionnement et 1700€ HT soit 2040€ TTC en investissement

- **Délibération des taux de la taxe d'aménagement :**

Le Maire informe le conseil municipal que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement (TA) doit être voté tous les 3 ans, toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 5 %, pour une durée de 3 ans à partir du 1 er janvier 2022

- **Délibération devis entreprise COLAS le Lanet :**

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Colas de montant de 32579.40€ HT soit 39095.28 € TTC pour les travaux route du Lanet.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de validé le devis de l'entreprise Colas présenté ce jour d'un montant de 32579.40€ HT soit 39095.28€ TTC « bon pour commande » et autorise Mr le Maire à le signer.

- **Délibération demande de subventions département pour voirie :**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le maire de signer le dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie.

- **Délibération d'autorisation de diagnostic éclairage public au TE38 :**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le Maire de signé l'autorisation de diagnostic éclairage public au TE38.

- **Délibération des subventions aux associations :**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de verser les subventions aux associations somme suit :

<i>Organisation bénéficiaire</i>	<i>Montant 2022</i>
ADMR	150,00 €
Sou des écoles des Trois Villages	200,00 €
Club d'astronomie Les Nuits Magiques	100,00 €
Croix rouge (section les Abrets)	100,00 €
FFDSB (3)	100,00 €
Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre	100,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
AICA (4)	100,00 €
TOTAL	1 050,00 €

- **Délibération plaques communales :**

Monsieur Marc Rochet, présente les différents devis.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de validé les devis des entreprises

- LACROIX présenté ce jour d'un montant de 408.56€ HT soit 490.27€ TTC « bon pour accord » et autorise Mr le Maire à le signer
- GENIX pour les poteaux d'un montant de moins de 100€

- **Délibération Travaux route de Saint Jean**

Monsieur Gilbert LONGO présente le nouveau devis de l'entreprise Revaltech, pour les travaux Route de Saint Jean, d'un nouveau montant de 15 205€ soit 18 246 € TTC.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de validé le nouveau devis de l'entreprise REVALTECH présenté ce jour d'un montant de 15 205€ HT soit 18 246€ TTC « bon pour accord » et autorise Mr le Maire à le signer.

- Points Travaux
- Points Commissions
- Questions Diverses

Option : Point au tiers du mandat le samedi 17 septembre 18h.

Planning Bureau de votes élections

Commémoration du 8 mai 2022 (cérémonie, pot, coupe de fleur Gilbert)

Randonnée du 15 mai du comité d'animation des 3 villages

Fin de la Réunion à 23h08

Cedric MILANI, Maire

